

| Informations de base                                                                                                                                                                                                                       |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2005/2078(INI)</b><br>INI - Procédure d'initiative                                                                                                                                                                                      | Procédure terminée |
| Mise en œuvre de la stratégie d'information et de communication concernant l'euro et l'Union économique et monétaire<br><br><b>Subject</b><br><br>5.10 Union économique<br>5.20 Union monétaire<br>5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro |                    |

| Acteurs principaux |                                                    |  |                                                 |
|--------------------|----------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------|
| Parlement européen | <b>Commission au fond</b>                          |  | <b>Rapporteur(e)</b>                            |
|                    | <div>ECON</div> Affaires économiques et monétaires |  | MAATEN Jules (ALDE)                             |
|                    | <b>Commission pour avis</b>                        |  | <b>Rapporteur(e) pour avis</b>                  |
|                    | <div>CULT</div> Culture et éducation               |  | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. |

| Événements clés |                                                    |                                                                                                        |        |
|-----------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Événement                                          | Référence                                                                                              | Résumé |
| 11/08/2004      | Publication du document de base non-législatif     | COM(2004)0552<br> | Résumé |
| 09/06/2005      | Annonce en plénière de la saisine de la commission |                                                                                                        |        |
| 15/06/2005      | Vote en commission                                 |                                                                                                        | Résumé |
| 20/06/2005      | Dépôt du rapport de la commission                  |                                                                                                        |        |
| 24/06/2005      | Dépôt du rapport de la commission                  | A6-0197/2005                                                                                           |        |
| 05/07/2005      | Décision du Parlement                              | T6-0270/2005                                                                                           | Résumé |
| 05/07/2005      | Résultat du vote au parlement                      |                   |        |
| 05/07/2005      | Fin de la procédure au Parlement                   |                                                                                                        |        |

| Informations techniques          |                |
|----------------------------------|----------------|
| <b>Référence de la procédure</b> | 2005/2078(INI) |

|                          |                              |
|--------------------------|------------------------------|
| Type de procédure        | INI - Procédure d'initiative |
| Sous-type de procédure   | Rapport d'initiative         |
| Base juridique           | Règlement du Parlement EP 55 |
| État de la procédure     | Procédure terminée           |
| Dossier de la commission | ECON/6/23526                 |

| <a href="#">Portail de documentation</a>        |                                                                                                                     |                                                                     |            |                        |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| <b>Parlement Européen</b>                       |                                                                                                                     |                                                                     |            |                        |
| Type de document                                | Commission                                                                                                          | Référence                                                           | Date       | Résumé                 |
| Amendements déposés en commission               |                                                                                                                     | <a href="#">PE357.777</a>                                           | 04/05/2005 |                        |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique |                                                                                                                     | <a href="#">A6-0197/2005</a>                                        | 24/06/2005 |                        |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique       |                                                                                                                     | <a href="#">T6-0270/2005</a><br>JO C 157 06.07.2006, p. 0020-0073 E | 05/07/2005 | <a href="#">Résumé</a> |
| <b>Commission Européenne</b>                    |                                                                                                                     |                                                                     |            |                        |
| Type de document                                | Référence                                                                                                           |                                                                     | Date       | Résumé                 |
| Document de base non législatif                 | <a href="#">COM(2004)0552</a><br> |                                                                     | 11/08/2004 | <a href="#">Résumé</a> |

## Mise en œuvre de la stratégie d'information et de communication concernant l'euro et l'Union économique et monétaire

2005/2078(INI) - 05/07/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 493 pour, 117 voix contre et 14 abstentions le rapport d'initiative de M. Jules **MAATEN** (ADLE, NL), les députés prônent le lancement d'une campagne concertée destinée à convaincre le public des avantages de l'euro. Cette campagne doit être adaptée à la culture, à la langue, à l'opinion publique dominante et aux préoccupations des différents États membres et doit tenir compte du fait qu'ils sont déjà dans la zone euro, qu'ils en feront encore partie à court ou à moyen terme, ou qu'ils souhaitent rester en dehors de celle-ci.

Le rapport énumère un grand nombre d'avantages de l'Union économique et monétaire: la stabilité des prix, la réduction des frais de transaction, une plus grande transparence des prix dans la zone euro, la protection contre les fluctuations de change et les chocs extérieurs, la faiblesse des taux d'emprunt hypothécaire et la facilité de voyager.

Si l'euro constitue peut-être le projet européen le plus abouti jamais entrepris, les députés sont également conscients du fait qu'une partie de la population européenne a une perception négative de l'euro et que cette tendance est à la hausse. La monnaie unique doit donc rester un thème de communication prioritaire pour l'Union européenne. Ses avantages doivent continuer à être expliqués au public en s'appuyant sur des techniques modernes de marketing : il faut « vendre l'euro » estiment les députés. Un effort particulier doit être fait à destination des petites villes et des régions éloignées. La Banque centrale européenne devrait fournir une analyse quantitative annuelle des avantages de l'euro pour les citoyens ordinaires.

Les députés estiment qu'il est important de prendre en compte les préoccupations des trois pays de l'Europe des 15 qui ne sont pas dans la zone euro et invitent la Commission à aider les efforts des gouvernements du Royaume-Uni, de la Suède et du Danemark en vue de convaincre un public sceptique.

D'autre part, le rapport souligne que la Commission devrait concentrer ses efforts pour aider les nouveaux États membres à préparer leurs citoyens à l'euro par le biais d'une campagne d'information intensive. Les députés estiment que le double affichage des prix peut contribuer à réduire les inquiétudes concernant le risque d'inflation et à faire pression sur les entreprises pour qu'elles ne profitent pas de la conversion pour augmenter les prix. L'expérience des erreurs de ce type dans la zone euro actuelle devrait être mise à profit pour empêcher ce comportement à l'avenir. Plus généralement, l'Union européenne devrait soutenir les dispositions de "jumelage" entre les ministères des finances et les banques centrales des membres présents et futurs de la zone euro en vue de faciliter la diffusion de bonnes pratiques. Le rapport invite la Commission à élaborer des rapports spécifiques basés sur ces bonnes pratiques et à inciter les autorités nationales, régionales et locales à mettre en place des points

d'information en vue de pouvoir signaler des abus éventuels comme les hausses de prix injustifiées. Il demande l'allocation de ressources supplémentaires afin de créer, dans chaque nouvel État membre, des forums nationaux pour l'euro.

Sur un plan général, les députés prient la Commission de tenir compte de la crainte d'augmentations des prix exprimée par la population des nouveaux États membres; à cet égard, les abus et les cas d'arrondissements excessifs vers le haut observés dans les États membres actuels de la zone euro devraient servir de contre-exemples aux pays qui entreront dans la zone euro pour empêcher de tels comportements; ils sont d'avis que la différence entre l'inflation annuelle et les augmentations de prix engendrées par l'introduction de l'euro devrait être expliquée aux citoyens de tous les États membres.

Le rapport invite le secteur bancaire à s'équiper de distributeurs automatiques de billets capables de fournir davantage de petites coupures, afin de réduire le montant des liquidités détenues par les commerçants et partant, les risques de vols. Il demande également à la Commission d'analyser l'excès de billets de 500 EUR en circulation, avertissant des risques éventuels de blanchiment de capitaux et de criminalité liés à ces grosses coupures. Il s'enquiert de la pertinence de conserver ces billets, compte tenu de l'importance croissante du commerce électronique dans les transactions.

## Mise en œuvre de la stratégie d'information et de communication concernant l'euro et l'Union économique et monétaire

2005/2078(INI) - 11/08/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie d'information et de communication sur l'euro et l'UEM.

CONTENU : deux ans après l'introduction réussie des pièces et billets en euros dans douze États membres, l'information et la communication sur l'euro et l'Union économique et monétaire (UEM) entrent dans une nouvelle phase. La présente communication propose une stratégie d'information et de communication sur l'euro et l'UEM qui s'inscrit dans le cadre de la politique globale de communication de la Commission européenne.

L'information et la communication sur l'euro et l'UEM demeurent clairement une priorité, en particulier dans les nouveaux États membres. La stratégie visera donc, dans les États membres comme dans les pays tiers, à :

- sensibiliser le public aux conditions qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'UEM, par exemple des finances publiques saines et une coordination des politiques économiques;
- fournir des informations neutres et factuelles qui amélioreront les connaissances des citoyens concernant l'euro;
- contribuer à ce que la transition s'effectue sans heurts dans les États membres qui décident d'adopter l'euro;
- fournir aux médias, aux agents économiques et aux responsables dans les pays tiers les informations dont ils ont besoin concernant l'UEM, l'euro et l'économie européenne, pour leur permettre de prendre des décisions raisonnées.

La stratégie prônée repose sur quelques principes simples: décentralisation et subsidiarité, cohérence des messages et partenariat avec les États membres. Ces derniers jouent un rôle primordial dans la détermination et la réalisation des actions, tandis que la Commission stimule et coordonne les diverses activités et gère celles qui sont centralisées. Une grande partie du budget ira à des actions mises au point dans le cadre des partenariats passés avec les États membres. Eu égard à la variété des objectifs à atteindre et des messages à diffuser ainsi qu'aux différents calendriers, les actions devront s'étendre sur plusieurs années, et les ressources budgétaires permettre de couvrir toute la période. Des enquêtes régulières devront être menées pays par pays pour déterminer la portée des actions, le contenu des messages et les valeurs communiquées, et pour mesurer l'impact des campagnes et l'efficacité des outils utilisés.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES :

Ligne budgétaire : 010204 PRINCE – Communication sur l'UEM, y compris l'euro.

**Enveloppe totale de l'action : 16 mios EUR en crédits d'engagement pour la période 2004-2006.**

**Crédits pour 2004 : 6 mios EUR.**

Détail des coûts pour 2004 :

- *Partenariat avec les États membres* (y compris programme euro/UEM de jumelage entre les anciens et les nouveaux États membres) : 3 mios EUR ;
- *Travail de réseau avec les relais d'information et les autres partenaires naturels*, y compris relations avec les agents économiques et la société civile (conférences, séminaires, expositions et manifestations publiques): 1,130 mios EUR ;
- *Enquêtes et évaluation en retour* : 600.000 EUR ;
- *Activité d'information à l'extérieur* (conférences et séminaires aux États-Unis, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine ; suivi des médias) : 890.000 EUR ;
- *Publications et autres produits d'information* (bulletin d'informations sur support papier et électronique ; produits de relations publiques portant le symbole de l'euro ; prospectus, dépliants, affiches, etc.) : 380.000 EUR.

A noter qu'un certain nombre d'actions sans coût direct sont programmées, notamment au niveau des réseaux, qui concernent par exemple la coopération avec les centres existants d'information et de documentation de l'UE ou le développement du site internet. L'objectif est de bâtir et de gérer un réseau d'information sur la politique économique de l'UE et sur l'euro.

Il n'y a aucun impact financier sur les ressources humaines pour l'ensemble de la période 2004-2006.